

- Acteur social de première ligne, vous êtes chargé de conseiller, d'orienter et d'examiner les demandes d'aides sociale afin de permettre aux bénéficiaires d'être informés et de bénéficier des droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre.
- Coopérer avec les autres services du C.P.A.S.

Régime de travail : temps plein

Durée : contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable sous les liens d'un contrat de travail à durée indéterminée

Traitement : L'agent recruté bénéficiera de l'échelle barémique R.G.B. B1. avec valorisation des services antérieurs professionnels (100 % dans le secteur public ; à concurrence de 6 ans maximum dans le secteur privé)

Renseignements complémentaires : Monsieur André **MATHIENNE**, Directeur général (☎ 04/234.05.17).

Organisation de l'examen :

Chaque épreuve compte pour 50 % de la note finale.

Une première épreuve (partie écrite) destinée à évaluer les connaissances générales et professionnelles des candidat(e)s et leur niveau de raisonnement en fonction de l'emploi à conférer. Cette épreuve portera notamment sur :

- La loi du 8 juillet 1976, organique des Centres Publics d'Action Sociale
- La loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les C.P.A.S.
- La loi du 26 mai concernant le droit à l'intégration sociale
- Les mesures de mise à l'emploi spécifiques et les mécanismes d'insertion socio-professionnelles pour les publics bénéficiaires du C.P.A.S.

La cotation de cette partie prendra en considération l'orthographe, l'esprit de synthèse et le développement de l'argumentation. Seul(e)s les candidat(e)s ayant obtenu au minimum 50 % des points seront convoqués à la seconde épreuve.

Les livres et dictionnaires ne seront pas autorisés à l'épreuve.

L'épreuve est éliminatoire, seuls les candidats ayant obtenus 50% à l'écrit seront convoqués à l'épreuve orale.

Une deuxième épreuve (partie orale) se présentera sous la forme d'un entretien approfondi mené par les Membres de la Commission de sélection pour permettre :

- D'évaluer la personnalité du, de la candidat(e), ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelles, sa faculté d'adaptation
- De s'informer sur ses motivations, son intérêt pour la fonction, les valeurs qu'il (elle) cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec le poste proposé
- D'évaluer ses compétences en analysant ses formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir
- D'évaluer ses aptitudes
- D'évaluer son niveau de raisonnement via l'analyse de cas pratiques.

Minimum requis : 50 %.

L'ensemble de la Commission de sélection est chargé de l'appréciation et de la cotation de l'épreuve orale.